

**COMMUNE DE
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660
Téléphone : 04 77 51 20 01

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 AVRIL 2026**

Délibération n° 2026-04-045

Date de la convocation : 04 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de procurations : 2
Votes : 22

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le dix avril deux-mil-vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Geneviève MANDON, maire de la commune.

Membres présents :

MANDON Geneviève, SEUX Christian, CHOVET-LARGERON Béatrice, THOUMY Denis, EBOLI Laure, CHAVANA Jean-Luc, BERGER Estelle, LARGERON Olivier, BASTY Jean-Pierre, LANDON Jean-Luc, BESSON Hélène, GRANGE Jean-Luc, BEAL Bénédicte, LESCANNE Etienne, GAGNAIRE-DENIS Julie, JACQUET Elodie, GOUTTE Marie, DEBROSSE Paulin, FAURE Guillaume, DESFOND Juliette.

Procurations :

RAYMOND Jonathan, procuration à LESCANNE Etienne
BALLERY Sarah, procuration à GAGNAIRE-DENIS Julie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20260410-2026-04-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2026

Absente excusée :

SABATIER Lucie

Secrétaire : BASTY Jean-Pierre

OBJET : CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame la maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales, « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par la maire, qui en est la présidente de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L. 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Il vous est proposé de créer cinq commissions, chargées respectivement des thèmes suivants :

- finances et administration générale : ouverte à tous les élus
- urbanisme, cadre de vie et développement durable composée de 8 membres du conseil municipal
- travaux, voies et réseaux, bâtiments et énergies composée de 10 membres
- éducation, sport, jeunesse et vie associative composée de 10 membres
- vie culturelle, communication et tourisme composée de 10 membres

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

Article 1 : de créer cinq commissions municipales, à savoir :

- finances et administration générale : ouverte à tous les élus
- urbanisme, cadre de vie et développement durable composée de 8 membres du conseil municipal
- travaux, voies et réseaux, bâtiments et énergies composée de 10 membres du conseil municipal
- éducation, sport, jeunesse et vie associative composée de 10 membres du conseil municipal
- vie culturelle, communication et tourisme composée de 10 membres du conseil municipal ;

Article 2 : d'arrêter la composition de chaque commission comme ci-dessus ;

Article 3 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du Code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

Urbanisme, cadre de vie développement durable	Travaux, voies et réseaux, bâtiments et énergies	Education, sport, jeunesse et vie associative	Vie Culturelle, communication et tourisme
Jean-Luc GRANGE	Jean-Luc CHAVANA	Paulin DEBROSSE	Béatrice CHOVET
Marie GOUTTE	Denis THOUMY	Sarah BALLERY	Estelle BERGER
Elodie JACQUET	Paulin DEBROSSE	Elodie JACQUET	Bénédicte BEAL
Olivier LARGERON	Jean-Luc GRANGE	Béatrice CHOVET	Guillaume FAURE
Denis THOUMY	Jean-Pierre BASTY	Estelle BERGER	Julie GAGNAIRE-DENIS
Julie GAGNAIRE-DENIS	Olivier LARGERON	Juliette DESFOND	Laure EBOLI
Jean-Luc CHAVANA	Etienne LESCANNE	Guillaume FAURE	Etienne LESCANNE
Jonathan RAYMOND	Jean-Luc LANDON	Julie GAGNAIRE-DENIS	Hélène BESSON
	Marie GOUTTE	Lucie SABATIER	Sarah BALLERY
	Bénédicte BEAL	Jonathan RAYMOND	Elodie JACQUET

ONT SIGNE AU REGISTRE LA MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.

COPIE CERTIFIEE CONFORME.

A SAINT-GENEST-MALIFEAUX, le 10 avril 2026.

La Maire
Geneviève MANDON



Le secrétaire de séance
Jean-Pierre BASTY